

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 JANVIER 2003 à 20 h

Sous la présidence de M. Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Présents:

<i>Kutzenhausen</i>	:	<i>MM. FABACHER</i>	- <i>BRACONNIER</i>	- <i>MORI</i>
		- <i>WAGNER (Suppléant)</i>		
<i>Lampertsloch</i>	:	<i>MM. STURM</i>	- <i>URBANY</i>	- <i>MME LEMBERGER (Suppléante)</i>
<i>Lobsann</i>	:	<i>MM. KREISS</i>	- <i>WALTER</i>	- <i>MME CHALOPPE</i>
<i>Merkwiller-P</i>	:	<i>MM. SCHIELLEIN</i>	- <i>GUILHEM</i>	-- <i>SCHNEIDER (suppléant)</i>
<i>Preuschedorf</i>	:	<i>MM. KENNEL</i>	- <i>TROG</i>	- <i>MME FISCHER</i>
		- <i>BASTIAN (Suppléant)</i>		

Invités :

MM. LOGEL Bernard, VONAU Jean-Laurent, HUSSON Guy, Mme ROMAIN-CARCY Dominique.

Excusés :

MM APPRILL, WEISBECKER.

8) Charte de développement – Programme d'action 2003.

- **Ecole de Musique.**
- **Action en faveur des jeunes.**
- **Offre de loisirs éducatifs**
- **Offre « baby sitting »**
- **Plateaux d'évolutions...**

Le Président informe que la charte entre les deux Communautés de Communes et le Département du Bas-Rhin a été signée hier, le 27 janvier 2003. Ce contrat permet de définir les modalités d'intervention et de soutien du Conseil Général, concernant les objectifs et les axes prioritaires de développement du secteur Vallée de la Sauer - Pechelbronn, pour la période 2002-2006. (*Contrat annexé*)

Modalités d'application : les programmes d'actions 2003.

a) Action en faveur des jeunes.

M. KREISS informe le conseil, de la réunion d'un groupe de jeunes qu'il a piloté ; la réflexion s'appliquait sur les activités du périscolaire et de l'extra scolaire. Aidé par M. HUSSON et l'animateur Julien BRANCIER dans le cadre de la recherche et l'élaboration du projet, la réunion fut concluante.

Il consiste à recenser les activités, les faire connaître à la population, aux associations puis les ouvrir à l'ensemble du secteur.

Informers les jeunes, établir une grille d'informations, faire des insertions dans les différents journaux régionaux, ex. Sauer Blätt'l et Pechelbronn infos.

Apporter une aide en les accompagnant dans ce développement d'activités.

b) Action, offre : « baby sitting ».

Pour garder les enfants, par exemple, plusieurs possibilités sont envisageables, faire appel à une assistante maternelle, mettre à contribution les grands parents, le groupe de réflexions propose de mettre en place un service baby-sitting avec élaboration d'une charte et au préalable un recensement des personnes susceptibles à faire du baby-sitting.

Procédure de mise en route : engagement financier, avoir un point central téléphonique pour informer les parents, évaluer la démarche et en retour, mesurer l'ampleur de ce mouvement.

c) Action, plateau d'évolution.

Cette action est de permettre aux jeunes de l'école primaire jusqu'à l'âge de 18 ans d'évoluer dans un contexte défini. Salles de rencontre ou sportive, mise à disposition d'un équipement sportif. Ce plateau d'évolution consiste à accompagner les groupes de jeunes dans leurs projets, définir leurs besoins, mettre en place les règles d'utilisation et de financement.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, est d'accord d'inscrire les projets d'actions : Ecole de Musique, Action en faveur des jeunes, Offre de loisirs éducatifs, Offre baby-sitting et Plateau d'évolution, dans le programme d'actions 2003.

d) Programme d'actions 2003.

Présentation Guy HUSSON,

Les actions 2002 non réalisées sont reconduites en 2003, M. HUSSON informe le conseil que le journal « Sauer Blätt'l Pechelbronn infos » est édité quatre fois l'an et qu'une nouvelle charte graphique est en cours d'élaboration par l'agence Heure du Tigre retenue pour sa réalisation sur les trois prochaines années, il signale qu'un 2^{ème} Poste d'animateur socioculturel est nécessaire suite à l'élargissement territorial et qu'il conviendra également de prévoir la création d'un poste d'agent spécialisé dans le domaine du tourisme.

Le poste d'agent spécialisé pourra être financé à hauteur de 40% par le Conseil Général au titre du développement local.

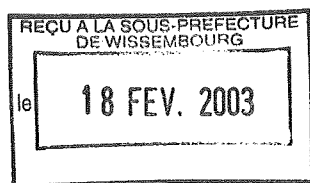
Le 2^{ème} poste d'animateur socioculturel pourra être financé par le Conseil Général au titre du projet territorial pour la jeunesse et éventuellement par la CAF au titre d'un contrat temps libre (6 à 16 ans).

Il précise que certaines actions contractualisées avec le Conseil Général au titre du développement local peuvent être financées au travers d'un contrat enfance et d'un contrat temps libre à signer avec la CAF et au travers d'un contrat éducatif local (CEL) à signer avec l'Etat.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de :

- demander l'extension au pays de Pechelbronn du contrat enfance conclu entre la CdC Vallée de la Sauer et la Caisse d'Allocations Familiales.
- demander l'extension au pays de Pechelbronn du projet territorial pour la jeunesse (PTJ) conclu entre la CdC Vallée de la Sauer et le Conseil Général.
- S'associer à la CdC de la Vallée de la Sauer pour demande la mise en place d'un contrat éducatif local (CEL) et d'un contrat temps libre (CTL).

autoriser le Président à signer les demandes correspondantes.



Pour copie conforme,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier".

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 13 février 2003

Le Président

Armand BRACONNIER

